

---

**Nombre de membres**

**Séance du 24 octobre 2022**

**en exercice:** 11

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 24 octobre 2022, s'est réunie sous la présidence de

**Présents :** 11

**Sont présents:** Jean-Christophe MANGEART, Damien GALLOIS, Ghislain CHEVALIER, Delphine HUSSON, Laurent CUVILLIER, Aurore DHONDT, Sébastien JOLY, Simon JARJOT, Laurent SALLES, Yohann CHENET, Caroline MAHIEUX

**Votants:** 11

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Ghislain CHEVALIER

---

• **Objet: Modification de la DHS Secrétaire de mairie - 2022 024**

*Le Maire informe l'assemblée que compte tenu de l'accroissement de la charge de travail de la secrétaire de mairie, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.*

Cette modification étant supérieure à 10% de la durée du temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une suppression de poste.

Le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, de supprimer le poste correspondant dont la durée du temps de travail de 10h/35<sup>e</sup> . créé par délibération du 11 Octobre 2012 et de créer simultanément le nouveau poste à 15h/35<sup>e</sup> à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 21 Septembre 2022

Vu le tableau des effectifs ,

**DECIDE**

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

• **Objet: Admission en non valeur et DM en lien - 2022 025**

Monsieur le Maire explique la demande de la trésorerie d'admettre en non valeur une créance de 2014, du Centre de gestion, d'un montant de 22,23 euros, le montant étant inférieur au seuil de poursuites.

Il précise que cela occasionnera une Décision modificative du budget primitif puisque l'article 6541 n'avait pas été abondé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal , à l'unanimité,

VALIDE l'admission en non valeur de la créance de 2014, du Centre de gestion, d'un montant de 22,23 euros  
AUTORISE le Maire à réaliser une DM en lien et les écritures nécessaires.

- **Objet: Vote de crédits supplémentaires - faux vesigneul - 2022 026**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'admission en non valeur qui vient d'être décidée, et expose que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6541	Créances admises en non-valeur	23.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-23.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

- **Loyer du logement :**

Plusieurs remarques et questions en suspens , mais il est décidé de privilégier les "enfants du village" et de ne pas admettre les animaux.

- A définir :
- Agence ou gestion communale
  - Montant du loyer, des charges et de la caution
  - Voir si l'arrivée fibre a été prévue
  - Voir pour la sonnette
  - Est ce que le risque de nuisances dû à la proximité de la salle des fêtes doit être spécifié dans le bail ?
  - Emplacement de parking dans la cour à préciser, pour ne gêner ni les allées et venues de l'agent technique ni le passage et stationnement des traiteurs lors des locations de salle.
  - Voir l'aménagement prévu pour la cuisine : validation de l'achat de la hotte et des plaques

- **Projets / Avancée des travaux :**

- *Présentation dossier voiries* : espaces partagés à définir  
chasse roues dans certaines places  
rues adjacentes à étudier. Coût 1Million 080 +/- 5% imprévus , hors modifications envisagées et enfouissement  
passage de caméras dans le réseau pluvial à faire ( consultation en cours)
- *Stade St Vincent* : visite pour conseils de l'ADT (un retour par mail est attendu )  
Aménagement de "gros" arbres pour ombrager l'espace des jeux ( 9 arbres pour environ 730 euros) et plantations de 6 fruitiers dans la pointe vers la route ( pour une fourchette de 260 à 370 euros)  
La question se pose de solliciter la population lors des plantations pour un moment participatif
- *Fleurissement du village* : Contact à prendre avec les services du Département pour envisager la sécurisation et les plantations  
NB: un rappel pour l'élagage des haies sera fait pour les riverains concernés par ces débordements sur la voie publique

- **Questions diverses :**

- Salle des fêtes : limiteur de son et passage en leds de l'éclairage extérieur
- Eclairage public : voir avec le siem pour la variation de l'intensité
- Machine à pain : le néon a grillé et un rack est abimé. Le commercial doit passer prochainement.

La séance est levée à 23h44.

Le Maire,  
Jean-Christophe MANGEART



Le Secrétaire de séance,  
Ghislain CHEVALIER



